



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 084-218401248-20250703-5972025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 0597-2025 Séance du 03 juillet 2025

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 26 juin 2025
<u>Nombre de conseillers :</u> Membres en exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 8 Exprimés : 11
<u>Secrétaire de séance :</u> M Serge GRYNKORN

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 03 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick SIMBOLOTTI, Serge GRYNKORN, Laure LUXTON, Anne GRUAULT, Patrice FRELY, Gaël EVRARD

Absent excusé : Sophie BOUCHOUX

Procuration :

Jean-Christophe BOYET à Serge GRYNKORN
Lola DIEZ-CALCATELLI à Laure LUXTON
Jean-Pierre PEYREROL à Patrick SIMBOLOTTI

OBJET : Décision Modificative n°2

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Madame le Maire expose au conseil qu'afin de prendre en compte les changements intervenus depuis le vote du Budget Primitif 2025 et la décision modificative n° 1, il convient de prendre la décision modificative n° 2 suivante :

Désignation	Dépenses		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
Fonctionnement Recettes				
R 748374 Biodiversité et aménités rurales				10 140,00 €
R 74751 GFP de rattachement				2 500,00 €
<u>Total Fonctionnement Recettes</u>				12 640,00 €
Fonctionnement Dépenses				
D 65748 Autres personnes de droit privé		900,00 €		
D 65748 Autres personnes de droit privé		100,00 €		
D 65748 Autres personnes de droit privé		260,00 €		
D 615231 Entretien et réparation sur voiries		11 380,00 €		
<u>Total Fonctionnement Dépenses</u>		12 640,00 €		
Total Général		12 640,00€		12 640,00€

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative N° 2 du budget 2025 de la Commune ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

<p>Secrétaire de Séance</p>  <p>Serge GRYNKORN</p>		<p>Le Maire,</p>  <p>Laurence CHABAUD GEVA</p>
---	---	--

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.